



TOURNOI ROQUETTES

DIMANCHE 28 JANVIER 2024

ORGANISATION

HORAIRES PESÉE	CATÉGORIES	ANNÉES	TEMPS COMBAT
9h - 9h30	Poussin.e.s	2014 / 2015	1mn30
10h - 10h30	Benjamin.e.s	2012 / 2013	2mn
11h - 11h30	Baby judo	2018 / 2019	1mn
12h - 12h30	Minimes	2010 / 2011	3mn
14h - 14h30	Mini poussin.e.s	2016 / 2017	1mn
15h30 - 16h	Cadet.e.s Juniors Séniors Vétérans	2007, 2008 et 2009 2004, 2005 et 2006 2003 et avant 1993 et avant	3mn

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE



+ INFORMATIONS

DOJO DE ROQUETTES

Complexe Sportif Dominique
Prévost
7 Allée des sports
31120 Roquettes

 judoroquettes.fr

 contact@judoroquettes.fr

ARBITRAGE

- Arbitrage selon les règles de la FFJDA .
- En cas de désaccord, seul le club de Roquettes sera habilité à prendre une décision.

ARBITRAGE			
Catégories	Égalité	Immobilisation	Shido
Baby Judo	Hikiwake	Animation au sol	
Toutes les autres catégories	Décision obligatoire	0-10 : KINZA 10-19 : WAZA-ARI 20 : IPPON	1er shido gratuit (expliqué)

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Tous les judokas doivent être licenciés à la FFJDA ou FFSA adapté, y compris les baby judo.

ARTICLE 2 : Chaque club peut engager ses participants sur l'ensemble des catégories.

ARTICLE 3 : En cas de désaccord, la décision revient au club organisateur et sera sans appel.

ARTICLE 4 : Pour toutes les catégories, filles et garçons, les combats se dérouleront en poules.

ARTICLE 5 : La rencontre est organisée suivant le règlement F.F.J.D.A. Les catégories d'âge et de poids sont celles déterminées par cette dernière (dans la mesure du possible). Le Judo Club Roquettes se réserve toutefois le droit de regrouper ou supprimer les catégories où il y aurait moins de 3 compétiteurs.

ARTICLE 6 : Attribution des points : 3 points au 1er, 2 points au 2ème, 1 point au 3ème.

ARTICLE 7 : Tous les judokas recevront une médaille.

ARTICLE 8 : Le Judo Club Roquettes souhaite rappeler à tous que le coaching est accepté dans le cadre d'un encouragement tactique, technique ou psychologique mais ne doit en aucun cas interpellé par sa véhémence envers les arbitres. Le club se réserve le droit de prendre des décisions au besoin. Merci de rester courtois en toutes circonstances.

ARTICLE 9 : A l'issue de la compétition, un classement par club sera communiqué.